

Jean-Baptiste André Godin à Athanase Cucheval-Clarigny, 22 avril 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 3 p. (91r, 92r, 93v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Athanase Cucheval-Clarigny, 22 avril 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47767>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 avril 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cucheval-Clarigny, Athanase \(1821-1895\)](#)

Lieu de destination 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

Description

Résumé Sur l'implantation de la gare de chemin de fer de Guise. Godin avertit Cucheval-Clarigny que le conseil général ne considère pas s'être engagé pour implanter la gare dans le quartier des Coutures car rien n'est écrit à ce sujet dans les conventions passées avec sa compagnie. Godin lui conseille plutôt de démontrer que la traversée de Guise par le chemin de fer ainsi qu'une gare près du Moulin Neuf, projet soutenu par la compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise, n'est pas souhaitable. Il lui adresse le compte-rendu de la séance du conseil général en ce qui concerne la gare de Guise.

Notes

Support

Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Personnes citées [Conseil général de l'Aisne](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 03/04/2024

Guise 22 Avril 1874

Monsieur,

Je vois avec plaisir que vous êtes décidé à suivre l'affaire de la gare de Guise, et je vous prie de bien examiner si vous ne devrez pas éviter d'attendre au dernier moment pour le faire. Je signale à votre sérieuse attention que le conseil général, s'en référant à la loi sur la matière, ne paraît pas disposé à admettre qu'il y ait eu à votre égard un engagement définitif pour la gare sur les cotisations. Je sais bien que si l'on avait eu le soin d'écrire ce qui a été dit, lors de votre demande de concession, dans les pourparlers qui ont eu lieu entre la C^{ie} de l'Opérat^on et la ville, cet engagement serait réel; mais, en examinant cette affaire, j'ai pu remarquer que rien dans vos conventions avec le département n'a relevé ces quasi-engagements, d'où il suit qu'aujourd'hui peut-être serait-il dangereux pour vous de trop insister sur ce point.

Il me semble que vous avez autre chose à faire: la traversie de Guise par le chemin de fer est une impossibilité, il faut le démontrer. D'un autre côté, la partie de la population de Guise, qui peut accepter la gare près

No. Clarigny.

du moulin neuf, le fait surtout parce qu'en lui a persuadé que votre Cⁱe ne fera pas ses chemins de fer. Il me semble que vous devriez, dans un très-court délai, avoir aux moyens de détruire cette opinion dans le public. Si un de nos ingénieurs venait étudier la question sur place, cela aurait pour effet de démentir les bruits que la Cⁱe de St Quentin et les intéressés cherchent à accréder en ville ; mais, d'un autre côté, je crois que vous devriez faire publier dans les journaux du département, et particulièrement dans le courrier de l'Aisne, à Lalaing, une lettre ou un article destiné à déclarer l'opinion publique sur cette question, dans tous nos cantons.

J ne sais pour quoi j'avais cru voir entre vos mains, au moment où je vous ai quitté, le rapport des ingénieurs et la carte qui l'accompagnait ; j'ai donc négligé d'en demander un pour vous ; je vais tâcher de le faire auprès de mes collègues.

J vous envoie ci-joint le compte-rendu de la séance, en ce qui concerne la gare de Guise. Vos lettres ont été lues, mais le procès-verbal de cette séance n'a pas mentionné celle de vos lettres qui a rapport aux modifications de la raison

sociale qui a traité avec le département. Cette question pourra être éclaircie le 10 Mai prochain.

La commission d'enquête pour l'emplacement de la gare n'ayant pas nommé son président à Laon, je ne puis vous le faire connaître.

Veuillez me tenir au courant de ce que vous comptez faire.

Agreez, si vous pliez, à bientôt,
l'assurance de ma parfaite considération.

Gourdin